



# MOSELLE FIBRE

**Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57**

## COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-274

Le 4 juillet 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Guy GUILLOUET, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Marc SCHNEIDER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Patrick PIERRE

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5721-1 et suivants ;

**VU** la convention de Délégation de Service Public notifiée le 22 décembre 2005, et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que ses 7 avenants ;

**VU** le rapport n° CSR 2022-274 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 4 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** les éléments ci-dessous :

En application des dispositions de l'article 2177-3 de la convention susvisée, en vigueur depuis le 22 décembre 2005, MOSELLE TELECOM en sa qualité de Déléataire s'engage à recueillir l'avis expresse de MOSELLE FIBRE, Délégant, pour toute conclusion de contrats de long terme dont la durée dépasse celle de la convention.

En l'espèce, le client SFR souhaite conclure un contrat de long terme dont le détail se trouve ci-dessous :

Contrat SFR	Année d'engagement	Longueur en ml	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
TDR METZ LAFAYETTE – POP COINCY	2023	10 413	62 478 €	2033	10 ans
TOTAL			62 478 €		

Eu égard à la demande expresse et aux détails du contrat, tous deux conformes à la convention de Délégation de Service Public et au catalogue de service, la proposition est acceptée.

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président à signer ce contrat d'IRU pour 10 ans allant au-delà de la durée de la convention de délégation de service publique actuelle,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 18  
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Patrick RISSER